À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de Ville le 3 juillet 2012 à 20h00, étaient présent le Maire Brent Orr, et les Conseillers Steve Forbes, Keith Smith, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

(12-07-116) Il est proposé par le Conseiller Forbes que le procès verbal de

la séance du 4 juin soit adopté comme présenté. Adoptée. Le

Maire s'abstient de voter.

(12-07-117) Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'adopter l'ordre

du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de

voter.

(12-07-118) Parc régional Sault-des-Chats

ATTENDU QUE le territoire étudié dans le cadre du concept

d'aménagement du Parc Sault-des-Chats a été témoin de grands moments de l'histoire canadienne: la rencontre des Premières Nations et des explorateurs européens, la traite

de fourrures, l'émergence de l'industrie forestière, le

début de la colonisation;

ATTENDU QUE l'histoire du secteur a été marquée par l'établissement du

premier poste de traite de la région, la présence d'un chemin de fer à traction chevaline servant à faire la navette entre deux ports de bateaux à vapeur, la

construction d'un moulin et d'un village par John Egan et un immense projet inachevé de travaux publics pour la

création du canal de la Baie Georgienne;

ATTENDU QUE le secteur a suscité l'intérêt de bon nombre de citoyens,

historiens locaux et amateurs de la nature depuis plusieurs

décennies;

ATTENDU QUE le territoire étudié dans le cadre d'un concept

d'aménagement du secteur Parc du Sault-des-Chats

regorge de nombreux habitats fauniques et des

écosystèmes exceptionnels qui abritent plusieurs espèces

menacées ou vulnérables;

ATTENDU QUE

l'importante biodiversité du secteur, qui comprend entre autres des alvars, a été reconnue par le MRNF qui, conjointement avec Conservation de la Nature Canada, mène présentement un projet de création de refuge faunique dans la portion Est du secteur, soit les marais de Bristol;

ATTENDU QUE

le périmètre du parc fait l'objet d'un Règlement de contrôle intérimaire de la part de la MRC de Pontiac et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour encadrer les activités permises;

ATTENDU QUE

le territoire proposé présente un potentiel indéniable de mise en valeur pour des fins d'interprétation historique et naturelle de même que pour la pratique d'activités récréotouristiques qui pourraient avoir des retombées importantes à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE

le statut de parc régional permettra d'encadrer le développement du Parc du Sault-des-Chats dans un processus de prise en charge locale en étroite collaboration avec les gouvernements, partenaires publiques et privés, ainsi que la population et les résidents du secteur.

ATTENDU QU'IL

est compris qu'il y aura des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion du parc et que cela se fera dans l'esprit de respecter les droits déjà consentis sur le territoire;

ATTENDU QU'UN

plan préliminaire d'aménagement et de gestion du parc doit être rédigé pour assurer un meilleur arrimage du projet avec les préoccupations de la population locale, résidents du secteur et les partenaires du projet, notamment le ministère des Ressources Naturelle et de la Faune, Conservation de la Nature Canada et Hydro-Québec;

ATTENDU QUE

le comité de gestion du Parc du Sault-des-Chats recommande que le statut préférable pour ce dernier soit celui du parc régional; Il est proposé par Greg Graham et unanimement résolu que la municipalité de Bristol appuie la création d'un parc régional pour le territoire retenu pour du Parc du Sault-des-Chats. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter

.

(12-07-119)	Il est proposé par le Conseiller Forbes une lettre à Pierre
	Paquin, Avocat de Dunton Rainville pour lui dire quoi faire
	pour terminer toutes les procédures dans le dossier Nexolia.
	Adontée. Le Maire s'abstient de voter.

(12-07-120) Annulation de Règlement d'emprunt # 291 – Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol a entièrement réalisé l'objet du règlement 291 selon les coûts prévus initialement soit 290 303\$;

ATTENDU QU' une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 0\$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer un partie du coût des travaux, la Municipalité de Bristol désire approprier à même le fonds général un montant de 290 303\$;

ATTENDU QU' il existe un solde 0\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et le l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt # 291 pour préciser le financement de la dépense.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : le Conseiller Drummond APPUYÉ PAR : le Conseiller Forbes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le montant du règlement # 291 soit réduit de 290 303\$ à 0\$;

Que la Municipalité de Bristol approprie à même le fonds général une somme de 290 303\$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement # 291;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

- (12-07-121) Le Conseiller Drummond donne un avis de motion pour créer un règlement concernant les dérogations mineures. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (12-07-122) Il est proposé par le Conseiller Forbes que les plans d'une fondation selon un plan en référence avec les lignes de lot soient soumis en priorité pour les futurs permis de construction. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice générale

- (12-07-123) Il est proposé par la Conseillère O'Malley que les factures totalisant 148 281.96\$ soient payées pour le mois de juin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (12-07-124) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter l'état financier pour le mois de mai. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (12-07-125) Il est proposé par le Conseiller Forbes d'aller à huis clos à 21h15. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (12-07-126) Il est proposé par le Conseiller Forbes de sortir du huis clos à 21h35. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(12-07-127)	Il est proposé par le Conseiller Forbes d'augmenter le salaire de Robert Walls et Gerry Sharpe à 15.50\$ de l'heure immédiatement en vigueur avec aucune augmentation dans le budget de 2013. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
(12-07-128)	Il est proposé par le Conseiller Forbes d'augmenter le prix de la location du Centre communautaire Jack Graham de Bristol à 500.00\$ et le dépôt reste à 300.00\$ entrant en vigueur le 1 ^{er} septembre, 2012. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
(12-07-129)	Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
Maire Brent Orr	Directrice générale Christina Peck